

République Française

Département de la Haute-Marne

Commune de LE MONTSAUGEONNAIS

1/2

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 4 juillet 2016**

Référence

**140/2016**

Objet de la délibération

**Aire de valorisation de  
l'Architecture et du  
Patrimoine  
Commune déléguée de  
Montsaugeon**

Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
35	18	19

Date de la convocation

**23/06/2016**

Date d'affichage

**06/07/2016**

Vote

Pour : 17  
Contre :  
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture de Langres

Le : 06/07/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 4 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GUENÉ Charles, Maire.

**Présents** : GUENÉ Charles, Maire ; Mmes Thérèse FAIVRE, Marie KAMIL, Anna Maria PIROLLEY, Berthe SEIGNEUR, Françoise TAILLON ; Mrs Michel AUER, Dominique BERNARD, Thierry BON, Philippe CAVIN, Dominique COLLIER, Jean-Pierre COUROUX, Claude DE COINTET, Sylvain DELLA CASA, Jackie KENSIER, Emmanuel LEGROS, Vincent MEGA, Gérard PETER.

**Excusés** : Isabelle DELANGRE, Jean-Marie HUMBLLOT (a donné pouvoir à Sylvain DELLA CASA), Christian PETIT, Franck RONOT, Auguste DE MESQUITA

**Absents** : Brigitte BOULANGER, Pierrette KANEL COUROUX, Camille CADET, Steve DERREZ, Alexis FEBVAY, Fabien GUENÉ, Jean-Pierre GUENÉ, Patrick GY, Fabrice HEYDE, Daniel MIKOLAJCZYK, Sylvain TEMPLIER, William WALTHER.

**Secrétaire** : Françoise TAILLON

**Objet de la délibération** : Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - Montsaugeon

L'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Par délibération n°19/2012 en date du 04 décembre 2012, le conseil municipal de la commune de Montsaugeon s'est prononcé en faveur de la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, conformément à la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et au décret d'application n°2011-1903 du 19 décembre 2011, et a donné son accord sur les modalités de la concertation préalable, en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération n°02/2014 en date du 04 février 2014, le conseil municipal de la commune de Montsaugeon a approuvé la constitution de l'instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP et a désigné les membres y participant.

Par délibération n°24/2014 en date du 10 septembre 2014, le conseil municipal de la commune de Montsaugeon a désigné, suite aux élections municipales, de nouveaux membres à la commission locale de l'AVAP.

République Française

Département de la Haute-Marne

Commune de LE MONTSAUGEONNAIS

2/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2016

Référence

140/2016

Objet de la délibération

**Aire de valorisation de  
l'Architecture et du  
Patrimoine  
Commune déléguée de  
Montsaugeon**

Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
35	18	19

Date de la convocation

23/06/2016

Date d'affichage

06/07/2016

Vote

Pour : 17  
Contre :  
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Langres

Le : 06/07/2016

La commission locale de l'AVAP s'est mise en place lors d'une réunion en date du 29 septembre 2014, au cours de laquelle le Président a été désigné et le règlement adopté.

La commune de Montsaugeon a notamment diffusé une information par voie de courrier à l'attention des habitants, leur présentant le projet ainsi que les objectifs poursuivis et les invitant à échanger à ce propos le jeudi 13 novembre 2014. Par ailleurs, deux articles rédigés par Monsieur DE COINTET sont parus à ce propos dans le Journal de la Haute-Marne le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 03 décembre 2013. Au cours de différentes réunions, les membres de la Commission Locale ont échangé sur le contenu de l'étude et notamment sur le règlement. Aussi, lors de la dernière réunion en date du 03 mai 2016, les membres de la Commission Locale ont émis un avis favorable au projet de l'AVAP. Cette réunion a été suivie d'une visite de Montsaugeon et d'une animation à l'attention des habitants sur la peinture à la farine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (16 voix pour et 2 abstentions) :

- décide d'arrêter le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),
- décide d'autoriser le Maire à poursuivre la procédure de création de l'AVAP, à savoir transmission du dossier au Préfet de Région sur saisine du Préfet de Département pour avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS),
- annexe à la présente délibération le dossier d'arrêt du projet AVAP composé du rapport de présentation, du règlement, des documents graphiques et de l'étude environnementale.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le maire, Charles GUENÉ

